

Étaient Présents:

GAST Jean Claude, MATHIEU Bernard, BIHLET Claude, VASELI Max, MICHEL Marc, TEMPLIER Jean pierre, BOIVIN Jean Pierre, REYNAUD Christian, BLANCHARD Jean Marie, BOUVIER Stéphanie, MONTET Brigitte, MOULLET Albert, AUBERT Jean Paul, GELPY Josiane, REYNIER Jean Michel.

ABSENTS EXCUSÉS: ROBERT DANIEL, AUBIN PATRICK, JOUVE JEAN PAUL, BARBET MARTINE, MORHET RICHAUD PATRICIA, CHAUTANT MAURICE.

ORDRE DU JOUR:

- Validation du compte rendu précédent
- Travaux Sigottier
- Présentation du projet d'adhésion avec le SIEM par les avocats
- Compte administratif
- Affectation des résultats
- Amortissements
- Orientation budgétaire pour 2013
- Demande de prêt
- Règlement intérieur hygiène sécurité santé

1 APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du comité syndical du 10 décembre 2012 est validé à l'unanimité.

Jean Pierre BOIVIN revient sur le sujet des classements des cours d'eau en informant l'assemblée que Mr Bernard FANTI, président de la fédération de pêche 05, aurait envoyé son avis à tous les maires.

2 TRAVAUX SIGOTTIER

Carolyne VASSAS fait part à l'assemblée que la commune de Sigottier sollicite l'aide du SMIGIBA pour l'aider sur des travaux au niveau d'une érosion de berge circulaire.

Cyril RUHL et Jean Marie Blanchard explique le problème ainsi que les travaux à mettre en œuvre.

Christian REYNAUD se pose alors la question sur le rôle et les moyens du smigiba sur ces actions hors contrat de rivière.

Jean Marie BLANCHARD propose une participation financière de la part de la commune.

Bernard MATHIEU pense qu'il pourrait y avoir une rémunération du SMIGIBA pour la mission de maîtrise d'œuvre par la commune.

Christian REYNAUD dit que ces missions se feraient au détriment d'autres actions inscrites au contrat de rivière.

Brigitte MONTET précise que les communes ont besoin des connaissances techniques du smigiba.

Jean Claude GAST se questionne sur le côté légal de faire payer les communes.

Bernard MATHIEU rétorque qu'il est normal que le smigiba vienne en aide aux communes mais que les actions du contrat de rivière sont prioritaires.

Brigitte MONTET répond alors que souvent les communes se trouvent dans des situations d'urgences comme pour le cas de Ribiers.

Jean Claude GAST se demande alors comment faire pour accepter certaines missions et en refuser d'autres et propose de déterminer un nombre de mission annuel auquel le smigiba pourrait répondre.

Cyril RUHL explique qu'il est difficile de déterminer à l'avance le nombre de missions étant donné la différence de chaque cas.

Carolyne VASSAS sensibilise l'assemblée sur le fait que le smigiba n'a pas la compétence travaux.

Marc MICHEL demande si le smigiba pense également à s'occuper de sa commune.

Carolyne VASSAS lui explique que le dossier d'élargissement de la Blaisance va être renvoyé en DDT très prochainement.

Max VASELI fait remarquer que cette action sur Lagrand fait partie des actions du contrat de rivière et est donc prioritaire.

Brigitte MONTET veut connaître l'importance des travaux sur cette commune.

Max VASELI lui répond que des habitations sont en danger.

Jean Claude GAST se propose de vérifier le planning afin de s'assurer que le smigiba a le temps de s'occuper d'autres missions.

Une décision sera prise au prochain comité syndical. Des informations seront apportées sur la possibilité pour le SMIGIBA de se positionner en tant qu'assistant au maître d'ouvrage (communes), maître d'œuvre, assistant au maître d'œuvre... moyennant rétribution de la part des communes.

3 STATUTS DU SMIGIBA – PROJET D'ADHESION AVEC LE SIEM

Le diagnostic présenté par les avocats aux élus du bureau du SIEM et du SMIGIBA le 17/12/2012 a abouti aux conclusions suivantes:

- La procédure choisie est une procédure d'adhésion/dissolution.
- La représentativité des élus sera basée sur celle du SMIGIBA (3 élus / communauté de communes).
- Les statuts : conserve-t-on la compétence « gestion du DPF en cas d'acquisition ou de concession » ?
- Clé de répartition : 4 scénarios sont proposés. Présentation des tableaux pour choisir le scénario préférentiel.
- Les communes qui sont sur le territoire de la communauté de communes des Hautes Baronnies peuvent intégrer le SMIGIBA temporairement, le temps de déléguer les compétences à communauté de communes.

Une présentation par le cabinet d'avocat est faite en début de séance. Les élus du SIEM sont invités à participer à cette présentation.

L'avocat indique que les compétences des deux syndicats doivent être idoines avant la procédure d'adhésion. Seule la compétence en terme de gestion du DPF diffère et doit être régularisée.

Jean Claude GAST se demande s'il est plus simple que le SMIGIBA perde la compétence ou que le SIEM l'inscrive dans ses statuts.

Maitre PLUNIAN indique que cette compétence figure dans nos statuts mais qu'elle n'a jamais été utilisée pour le moment. Cette compétence peut être abandonnée puis reprise plus tard ou alors le SIEM peut l'ajouter à ses statuts.

Carolyne VASSAS explique qu'en 2009 au moment de la révision des statuts la question de la récupération du DPF s'était posée d'où son intégration dans les statuts mais que le débat est à relancer.

Albert MOULLET n'en voit pas l'utilité.

Aucune décision n'est arrêtée à ce sujet.

Concernant la clé de répartition, Jean Claude GAST pense que le scénario 4 est le plus intéressant.

Bruno LAGIER prend alors la parole en remerciant tout d'abord les avocats pour leur étude et fait ensuite part de son avis.

Pour lui, le choix 1 est à abandonner ainsi que le 3, le mieux serait de passer directement au choix n°2.

Jean Claude GAST lui fait remarquer que pour les communautés de communes du smigiba l'augmentation est plus progressive dans le choix 4, donc la mieux adaptée.

Selon Bruno LAGIER, les communautés de communes peuvent tout de même assumer l'augmentation du scénario 2.

Gérard GOZZI répond que si le choix 4 est le plus facile pour le smigiba ok mais cela ne doit pas mettre en danger le smigiba.

Jean Marie BLANCHARD pense que le choix n°4 est le plus facile pour les communautés de communes.

Marc MICHEL fait remarquer que les cotisations sont calculées sur les chiffres de 2012 alors que ceux de 2013 sont différents.

Bruno LAGIER rétorque que pour le choix n°4, la comcom de Ribiers et celle des Hautes Baronnies paieront plus pendant les premières années que les autres communautés de communes et que ce scénario n'est

donc pas celui qui répond le mieux à la solidarité de bassin versant.

Stéphanie BOUVIER lui répond qu'avec le lissage sur 4 ans au final se seront ces communautés de communes qui paieront le moins.

Gérard GOSSI veut que toute l'assemblée s'exprime.

Jean Paul AUBERT pense que chaque élu doit le présenter au sein de sa communauté de communes.

En effet, pour Jean Pierre TEMPLIER la décision ne lui revient pas à lui seul et refuse de choisir un scénario sans en avoir discuté avec les élus de sa communauté de communes.

Jean Claude GAST propose que les élus en parle au sein de leur communauté de communes et de refaire le point au prochain comité syndical.

Bernard MATHIEU pense qu'au prochain comité syndical prévu le 05 Mars se sera trop juste pour avoir pu en parler dans chaque communauté de communes.

Albert MOULLET préfère le choix n°2 et souhaite connaître l'avis des avocats.

Maitre PLUNIAN lui répond que c'est une question politique et que le choix n°2 entraîne un décrochage immédiat des cotisations pour les communautés de communes tandis que le N°4 lisse l'évolution.

Max VASELI pense que la pillule va être dure à avaler.

Bernard MATHIEU soulève une question de fond, les communautés de communes sont-elles pour ou contre l'adhésion du SIEM au SMIGIBA?

Carolyne VASSAS fait remarquer que la mission des avocats est faite justement pour cela et que la décision n'est pas encore prise.

Max VASELI informe que dans sa communauté de communes le sujet n'a pas encore été abordé car ils étaient en attente d'informations complémentaires.

Carolyne VASSAS se propose d'intervenir dans les communautés de communes pour expliquer la démarche engagée.

4 COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Antoine GOURHAND détaille le du compte administratif 2012, une situation budgétaire en fin d'exercice 2012 et une balance ont été jointes à la note de préparation.

Lionel MARCHAND fait remarquer que le résultat global reste excédentaire mais que pour l'investissement c'est un faux excédent dû au décalage des subventions et qu'il reviendra à l'équilibre tôt ou tard. De ce fait, le déficit de fonctionnement doit être réglé rapidement.

Projet de délibération :

- Adoption du compte administratif 2012.
- Approbation du compte de gestion 2012.

Les membres du comité syndical valident ces deux délibérations à l'unanimité.

5 AFFECTATION DES RESULTATS

La clôture du compte administratif de l'exercice 2012 s'établit comme suit :

- Investissement : excédent de 117 697,44 euros
- Fonctionnement : déficit de 94 111,17 euros
- Résultat: 23 586,27 euros

L'affectation des résultats du compte administratif au budget 2013 est votée à l'unanimité.

6 AMORTISSEMENTS

C'est au comité syndical de définir les durées d'amortissement pour le matériel et les travaux. Nous proposons les durées suivantes:

- 1 an pour la trousse de secours
- 10 ans pour les panneaux Natura 2000
- 3 ans pour la grille de protection du Radar
- 30 ans pour l'action B1.6 Adoux
- 15 ans pour les travaux de fauche du marais Manteyer

L'assemblée délibérante adopte des durées d'amortissements proposées à l'unanimité.

7 ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2013

Carolyne VASSAS fait part à l'assemblée des actions prévues pour 2013 ainsi que celles réalisées en début d'année.

Albert MOULLET veut savoir si les travaux sur Ribiers ont été réalisés et concernant l'étude des digues combien cela va coûter.

Carolyne VASSAS lui répond positivement pour Ribiers et l'informe que pour les digues il n'y aura pas de dépenses car le smigiba n'est pas maître d'ouvrage mais seulement assistant.

Ce débat d'orientation budgétaire ne fait pas l'objet d'une délibération.

8 DEMANDE DE PRET

Pour réaliser les travaux d'élimination mécanique de la renouée du Japon, un prêt doit être contracté pour un montant de 161 000 €, ce qui représente le montant des subventions à percevoir sur cette opération.

L'assemblée délibérante donne autorisation au président à signer un contrat de prêt proposé par la caisse d'épargne selon les termes exposés.

9 REGLEMENT INTERIEUR HTGIENE SECURITE SANTE

Le règlement intérieur de sécurité est le document par lequel l'élu-employeur détermine les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Il régit les obligations des agents en matière d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail.

Il s'applique à tous les agents quel que soit leur statut (titulaire, stagiaire, contractuel, de droit privé...) et quel que soit leur temps de travail.

Il s'agit d'une réglementation unilatérale imposée aux agents par l'autorité territoriale.

Ce règlement ne peut être mis en place puis modifié qu'après avoir été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire / CHS compétent.

Le 29 novembre 2012, le règlement a été validé par le Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité par les membres du comité syndical.

10 DEBAT BUDGET

Antoine GOURHAND présente les participations des communautés de communes sollicitées pour l'année 2013 qui sont en augmentation par rapport à 2012. La hausse des frais de fonctionnement est essentiellement due aux frais bancaires impliqués par les contrats de prêts et de ligne de trésorerie.

Jean Claude GAST explique que tous les syndicats ont un décalage entre les dépenses et les recettes ce qui implique donc d'avoir recours aux emprunts et lignes de trésorerie qui génèrent des frais supplémentaires.

Jean Paul AUBERT se demande quels organismes ont du retard.

Antoine GOURHAND répond l'agence de l'eau et le feder versent à posteriori des dépenses mais que l'augmentation est nécessaire malgré le retard des subventions pour équilibrer l'exercice 2013.

Carolyne informe l'assemblée que des documents sur le budget seront envoyés aux communautés de communes.

Bernard MATHIEU pense que le SMIGIBA doit se présenter dans tous les conseils communautaires.

Christian REYNAUD fait remarquer que la simulation de la clé de répartition avec le SIEM a été faite sur les chiffres 2012.

Carolyne VASSAS lui répond que la simulation sera refaite avec les chiffres de 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 20H15.